



**PROCES VERBAL**  
**De la 31<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**6 septembre 2017**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Pierre Gresset, Isabelle Heurtier, Jean-Louis David, Philippe Passot, Jean-Jacques Baroni.

**EXCUSES** : Daniel Monneret donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Alain Mouret donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Eliane Grenard.

**ABSENT** : Alexandre Stéphan, Jean-Louis Millet.

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 6 septembre 2017, datée du 30 août 2017 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Pierre Gresset se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le président soumet à l'examen des membres présents le compte rendu de la réunion de bureau du 19 juillet 2017. Le compte-rendu n'amène aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**2. Communications officielles**

**3. Administration générale**

**4. Personnel**

**5. Finances**

**5.1. Office de Tourisme : animations du territoire**

Afin de soutenir les animations du territoire le bureau décide à l'unanimité de verser la somme de 550,00 € à l'office du tourisme pour la fête du bleu et pour l'amicale sportive de Lajoux dans le cadre de la Rubatée Verte ces manifestations ayant un réel intérêt touristique (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

**6. Economie**

## **7. Aménagement du territoire / Logement / Habitat / ADS.**

### **7.1. Lotissement Le Monceau - Villard-Saint-Sauveur : Vente des parcelles**

Deux nouveaux compromis de vente sont en cours de régularisation.

Après en avoir délibéré, le bureau donne son accord à la vente des deux lots ci-après :

#### **7.1.1. Vente du lot n° 3 :**

Lot n° 3 (parcelle AI n° 360) d'une surface de 6 a 91 ca au profit de M. Jonas LEININGER et de Mme Lucile VINCENT moyennant le prix de 34.550,00 € TVA sur la marge incluse (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

#### **7.1.2. Vente du lot n° 2 :**

Lot n° 2 (parcelle AI n° 359) d'une surface de 7 a 49 ca au profit de M. et Mme Tayeb BOUZAHZAH, moyennant le prix de 37.450,00 € TVA sur la marge incluse (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

## **8 Environnement / SPANC**

## **9 Patrimoine / Bâtiments**

### **9.1. Immeuble Gros – 2 place de l'Abbaye : Choix du géomètre – Relevé complet du bâtiment**

Le président rappelle que la Communauté de Communes a acquis le 19 avril 2016 l'immeuble au 2, Place de l'Abbaye à Saint-Claude, attenant au Musée de l'Abbaye qui a la particularité d'être classé monument historique dans sa totalité.

Dans le cadre de la réhabilitation de cet immeuble, la Communauté de Communes a pris attache avec la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche Comté qui propose de mener les opérations selon les étapes suivantes :

- 1- Etablir un relevé du bâtiment par un géomètre.
- 2- Réaliser une étude de diagnostic.
- 3- Réaliser une étude de faisabilité en fonction des besoins du maître d'ouvrage.
- 4- Recruter un maître d'œuvre.

Quatre devis ont été sollicités auprès des géomètres de la région afin de lancer la première phase. L'offre la mieux-disante est celle de la SCP PRUNIAUX-GUILLER ayant son siège à OYONNAX avec un devis s'élevant à la somme de 3.768,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le bureau retient à l'unanimité la proposition de la SCP PRUNIAUX-GUILLER pour un montant de 3.768,00 € TTC et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

## 10 Tourisme

### 10.1. Activités nordiques : Convention avec ESF

Pierre Gresset explique que la Communauté de communes en tant que propriétaire, met à disposition de l'ESF (Ecole de Ski Française) les équipements nécessaires au fonctionnement des fils neige de Lajoux et des Moussières.

La CCHJSC assure également le damage de la piste du fil neige de la Pesse qui appartient à l'ESF.

En contrepartie, l'ESF verse une participation de 610 € à la CCHJSC et assure une animation une fois par semaine durant les vacances de février toutes zones confondues.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire valide le montant de la participation de 610 €, et le nombre d'animations demandées à l'ESF et autorise le président à signer la convention entre les deux parties et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

### 10.2. Activités nordiques : Prestations de damage

Pierre Gresset explique qu'il convient de signer des conventions pour les prestations de damage pour deux types de prestations :

- 1- Damage téléskis : la communauté de communes assure le damage des téléskis des communes de Lajoux, La Pesse et les Moussières pour un tarif horaire de 158 €.

Par ailleurs, les communes concernées et la communauté de communes vendent un « pass découverte » 7 jours (ski nordique, ski alpin et raquette) pour un prix de 85 € pour les adultes et 65 € pour les jeunes de 7 à 16 ans révolus.

La collectivité qui vend le « pass découverte » encaisse la totalité de la recette ainsi que ceux vendus dans les points infos de la commune. La recette des « pass découvertes » vendus par l'office de tourisme de Saint- Claude reviendra à la CCHJSC.

- 2- Damage associations et autres organismes hors communes : La CCHJSC peut assurer le damage de pistes pour les associations intercommunales ou organismes hors territoire pour un tarif horaire de 202 € prestation effectué par un engin de damage et 75 € pour une prestation effectuée par un scooter-moto neige.

Le bureau communautaire valide les tarifs proposés pour les différentes prestations et autorise le président à signer les conventions à venir avec l'ESF et les demandeurs occasionnels et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

### 10.3. Activités nordiques : convention avec un prestataire pour le damage des pistes de chiens de traîneaux.

La CCHJSC assure dans le cadre de ses compétences le damage et l'entretien des pistes et itinéraires du Domaine nordique des Hautes-Combes.

Cependant le damage de la piste de chiens de traîneaux Bellecombe/Les Molunes est assuré par un prestataire, la société « D'un bout à l'autre » en cas de besoin, et ce, sans contrepartie financière. Il convient donc de conclure une convention entre les 2 parties afin de définir les conditions de damage de cet itinéraire. Pierre Gresset rappelle que les mushers n'ont pas l'autorisation d'utiliser les pistes damées mais seulement de les croiser.

Le bureau communautaire autorise le président à signer la convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

10.4. Activités nordiques : convention pour l'adhésion et le prêt de matériel avec l'association de service rural des Hautes-Combes

La préparation et l'entretien des pistes de ski avant le début de la saison nécessitent l'emploi de matériel adéquat. La CCHJSC loue un tracteur à l'Association de service rural des Hautes-Combes en contrepartie d'une adhésion annuelle de 20 € à l'association et d'une participation financière de 24 € TTC de l'heure.

Il convient d'établir une convention pour le prêt du matériel.

Le bureau communautaire autorise à l'unanimité le président à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

10.5. Chapelle St Romain : Complément de mission - Programme

Le président explique que la communauté de Communes a repris dans le cadre de sa compétence les études conduites par le parc naturel du Haut Jura et la commune de Pratz concernant les aménagements envisagés pour la mise en valeur des sites de la Chapelle Saint Romain et de la Carrière de Champied. Les études n'ayant pas franchis à l'époque le stade opérationnel, il convient de finaliser l'étude de programmation. Ainsi, une reprise du programme initial et une adaptation des enjeux sont nécessaires à la finalisation du programme avant présentation au financeur. Pour cela, l'Atelier Rue en Herbe ayant réalisé le programme a été sollicité afin de disposer d'une proposition de complément de mission ; le complément de mission proposé s'élève à 1485 euros HT soit 1782 euros TTC.

Le bureau approuve le complément de mission proposé et autorise le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

## 11 Sports

11.1. Gymnase du Plateau : convention d'utilisation

La convention a pour objet de fixer les conditions de la mise à disposition par la Communauté de communes au Collège du Plateau, des équipements du centre sportif du Plateau dont la collectivité est propriétaire.

Le département participe à la prise en charge des dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage au prorata du temps réel d'utilisation par le collège.

Le bureau autorise le président à signer la présente convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 9 pour, 1 contre, 1 abstention).

11.2. Centre sportif du Val de Bienne : convention de gestion

La gestion du centre sportif du Val de Bienne a été confiée à la ville de Saint-Claude qui dispose d'un service des sports et de services techniques qui peuvent assurer la gestion et l'entretien du bâtiment de façon efficace et permanente.

Au titre de cette gestion la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude verse une participation annuelle forfaitaire à la commune de Saint-Claude d'un montant de 42 446.25 € révisable annuellement.

La convention arrive à son terme et il convient de la renouveler pour deux ans.

Compte tenu de l'absence d'Alain Mouret vice-président en charge des sports pour éclairer le montant retenu au titre de la participation, les membres du bureau décident d'ajourner ce sujet qui sera traité lors du prochain bureau.

## 12 Culture

### 12.1. Médiathèque : Convention Jumel

Nadia Lahu indique que depuis 2006, la médiathèque de la ville de Saint-Claude, puis la médiathèque communautaire participe au portail départemental JUMEL (Jura Médiathèque en Ligne). Les modalités de participation de la Communauté de communes sont définies par une convention annuelle qui engage financièrement notre collectivité.

La participation à ce portail permet aux abonnés de nos médiathèques d'accéder aux ressources des bibliothèques jurassiennes informatisées via leurs catalogues et de pouvoir effectuer des réservations sur leurs documents afin de les faire acheminer vers leurs médiathèques habituelles. Ce service JUMEL « de base » est gratuit pour les abonnés pour notre collectivité.

Depuis 2011, ce portail permet d'accéder à des ressources en ligne : à titre d'exemple musique, (MusicMe), cinéma (Univers Ciné), Presse (Le Progrès, Le Monde), autoformation (Vodéclic, Tout apprendre), livres (bibliovox)... Ces accès à des documents dématérialisés sont appelés à se développer notamment avec le Prêt de livres numériques (prêt numérique en bibliothèque PNB) et nécessite une veille technologique que l'assemblée départementale par sa MDJ met en œuvre.

La maîtrise d'ouvrage de ce portail est portée par le Conseil départemental et la Médiathèque départementale : M.D.J. qui en assure le pilotage technique et qui souscrit les abonnements numériques auprès des différents fournisseurs. Un comité technique associant les bibliothécaires des sites participants à l'équipe de la MDJ se réunit deux fois par an pour préparer collégalement les campagnes d'abonnements aux ressources numériques.

Pour accéder à ces services en ligne et au portail Jumel, la signature de la convention détaillant les modalités de collaboration et les engagements des partenaires ainsi qu'une participation financière est nécessaire. Sur la base d'un forfait de 0,10 € par habitant soit pour 2017 une population de référence de 21 777 habitants, la participation financière de la communauté de commune est fixée à 2 177,70 €.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité cette convention et valide la participation financière à hauteur de 2 177,70 € et autorise le président à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

### 12.2. Médiathèque : évolution des ateliers informatiques

Depuis plusieurs années, des cours d'informatique sont assurés sur les antennes de Saint-Lupicin et de Viry, sous forme de cycles de 8 séances d'1h30 (12h) dont le tarif a été fixé à 48 euros (soit 4 euros de l'heure).

A Saint-Lupicin, ils sont dispensés le mardi de 16h30 à 17h30 et de 18h à 19h30 par un agent de la médiathèque.

A Viry, ils interviennent le mardi de 14h à 15h30 et sont assurés par un prestataire extérieur.

Au regard de l'équipement de la nouvelle médiathèque de Saint-Claude et de sa salle informatique, il convient de proposer des modules d'accompagnement informatique aux usagers.

Dans cette optique, la médiathèque a répondu à un appel à projets de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Jura, visant à développer les actions de prévention auprès des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile.

Les personnes âgées constituent le public principal des ateliers informatiques dispensés en médiathèque.

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>60- Achats</b>	11 500 €	<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	2 700 €
Achats matières et fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
		<b>Conférence des Financeurs du Jura</b>	<b>12 000 €</b>
<b>61 -Services extérieurs</b>		Conseil régional	
Autres (précisez)		Communes ou EPCI (détaillez)	6 175€
<b>62 -Autres services extérieurs</b>		Organismes sociaux	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 535 € rémunération du formateur	Agence de Services et de Paiement (emplois aidés)	
Rémunération des personnels positionnés sur la fonction	« Animation »	2 900 €	
	« Coordination »	940 €	
	« Structure » (direction, secrétariat, etc.)		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>20 875 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>20 875 €</b>
Excédent prévisionnel (bénéfice)	0	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0

Le conseil départemental a alloué à la Communauté de communes une subvention de 12 000 euros dans le cadre de cet appel à projets, pour accompagner ces ateliers qui favorisent le maintien de l'autonomie des personnes. La subvention permettra de financer l'intervention d'un prestataire, d'acquérir du matériel supplémentaire sur les antennes (tablettes, liseuses, ordinateurs portable).

Afin d'optimiser la fréquentation de ces ateliers, le bureau : (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

- autorise le Président à signer les documents relatifs à la subvention du conseil départemental
- valide l'acquisition du matériel informatique permettant de compléter le parc existant
- valide l'ouverture des cours d'informatique sur la médiathèque de Saint-Claude
- valide la mise en place de nouveaux créneaux horaires, en matinée et en soirée sur les trois sites sur la base d'un calendrier coordonné.
- valide la durée des cycles à 4 séances avec un minimum de 4 participants.

### 12.3. Médiathèque : modification des tarifs

Au regard de la modification de l'organisation des ateliers informatique et de la mise en place du partenariat avec le conseil départemental sur ces formations, le bureau décide à l'unanimité

de maintenir le coût horaire des formations à 4 € de l'heure. (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

#### 12.4. Conservatoire : demande de subvention DRAC

Isabelle Heurtier explique que l'engagement de l'Etat dans le financement des Conservatoires de musique permet d'envisager une demande de subvention de fonctionnement de 14 000 € pour 2017.

Les pré requis sont :

- Appliquer une tarification sociale (basée sur le quotient familial ou le taux d'effort à minima)
- Respecter au moins 2 des 3 axes suivants : favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques, accompagner la diversification de l'offre artistique, encourager le développement des réseaux et des partenariats.

Les cours d'éveil donnés sur les 3 sites d'enseignement, le travail en milieu scolaire initié en 2016 par le recrutement d'une enseignante dumiste, l'ouverture de 2 ateliers de M.A.O. au collège Pré Saint-Sauveur et de cours de chant Musiques actuelles pour l'année scolaire 2017/2018 permettent de présenter un projet d'élargissement des publics et de développement des Musiques actuelles en valorisant les heures d'enseignement consacrées.

Nous avons une tarification sociale. L'ensemble du projet permet d'accompagner la diversification de l'offre artistique (chant Musiques actuelles), encourage le développement des réseaux (milieu scolaire en primaire et collège), participe au renouvellement des pratiques pédagogiques par le développement des cycles d'initiation à la musique (éveil et dumiste) et la rencontre avec les œuvres (dumiste), prend en compte la place grandissante qu'accordent les jeunes au numérique en termes de découverte, d'apprentissage et d'expérimentation (M.A.O.). Le plan de financement est le suivant :

<b>Recettes</b>			
<b>Cotisation des élèves pour l'année scolaire 2017 / 2018</b>			
Discipline	Nombre d'élèves	Montant total	
Eveil musical Saint-Claude, St-Lupicin et Septmoncel	48	7056	
Cours de guitare électrique, batterie, saxophone jazz, M.A.O.	19	4189,5	
<b>Sous-total</b>			<b>11245,5</b>
<b>Subvention d'investissement du Conseil départemental du Jura</b>			
	Montant HT	Taux de participation	Montant total
Matériel d'éveil	1854,42	0,25	463,6
Logiciel	207,5	0,2	41,5
<b>Sous-total</b>			<b>505,1</b>
<b>Auto financement de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude</b>			
<b>Sous-total</b>			<b>24884,6</b>
<b>Subvention de ré engagement de l'Etat en faveur des Conservatoires</b>			
<b>Sous-total</b>			<b>14000</b>
<b>Total des recettes</b>			<b>50635,2</b>

<b>Dépenses</b>				
<b>Enseignement consacré à la petite enfance et au milieu scolaire</b>				
	Nombre d'heures hebdomadaires	Taux horaire	Nombre de semaine	
Cours d'éveil niveaux 1 et 2 sur Saint-Lupicin et Septmoncel	3,5	31,58	36	3979,08
Cours d'éveil niveaux 1 et 2 sur Saint-Claude	3,5	56,96	36	7176,96
Travail en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire de la collectivité	4,5	31,58	36	5115,96
<b>Enseignement consacré au Jazz et Musiques actuelles</b>				
Ouverture d'une classe de chant Jazz et Musiques actuelles	5	28,03	36	5045,4
Création de deux ateliers M.A.O. au collège Pré Saint-Sauveur et cours hebdomadaires existants au Conservatoire	4	28,03	36	4036,32
Cours de saxophone Jazz sur Saint-Claude	1,75	28,03	36	1765,89
Cours de batterie sur Saint-Claude	1,25	53,41	36	2403,45
Cours de batterie sur Saint-Lupicin	3,25	35,55	36	4159,35
Cours de guitare électrique sur Saint-Claude et Saint-Lupicin	6	31,58	36	6821,28
Pratiques collectives sur Saint-Claude et Saint-Lupicin	4,5	28,03	36	4540,86
Cours de Composition & Arrangement sur Saint-Claude et Saint-Lupicin	2	33,8	36	2433,6
<b>Sous-total</b>				<b>47478,15</b>
<b>Frais de déplacements liés à l'enseignement consacré à la petite enfance et au milieu scolaire</b>				
	Nombre de kilomètres aller/retour	Barème kilométrique	Nombre d'aller/retours	
Saint-Claude / Saint-Lupicin	21,2	0,25	35	185,5
Saint-Claude / Septmoncel	22	0,25	35	192,5
Septmoncel - La Pesse	16	0,25	6	24
Les Bouchoux - Viry	13	0,25	6	19,5
Les Moussières - Lajoux	10	0,25	6	15
Molinges - La Rixouse	22	0,25	6	33
Lavans-les-Saint-Claude - Pratz	2,5	0,25	6	3,75
Cultura - Ravilloles	2	0,25	6	3
Villard sur Bienne - Chassal	14	0,25	6	21
<b>Frais de déplacements liés à l'enseignement consacré au Jazz et Musiques actuelles</b>				
Saint-Claude / Saint-Lupicin	21,2	0,25	35	185,5
<b>Sous-total</b>				<b>682,75</b>
Matériel d'éveil pour les 3 sites d'enseignements				2225,3
Logiciel pour la M.A.O.				249
<b>Sous-total</b>				<b>2474,3</b>
<b>Total des dépenses</b>				<b>50635,2</b>

### Bilan du budget prévisionnel

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Enseignement enfance / scolaire	16272	Cotisations des élèves	11245,5
Enseignement Musiques actuelles	31206,15	Subvention du Conseil départemental	505,1
Déplacements	682,75	Auto financement de la CCHJSC	24884,6
Achat de matériel	2474,3	Participation de la DRAC	14000
<b>Total des dépenses</b>	<b>50635,2</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>50635,2</b>

A l'unanimité le bureau décide de solliciter une subvention de l'Etat à hauteur de 14 000 € et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

**13 Communication**

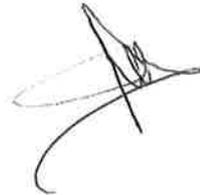
**14 Questions diverses et informations**

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 20h15.

Raphaël Perrin  
Président



Pierre Gresset  
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, Le 7 septembre 2017

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage.

